

**Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès
Mercredi 11 mai à 19h30 à l'école élémentaire 160 avenue Jean Jaurès**

Réunion animée par Nicolas Nordman, délégué du Maire pour le quartier Manin-Jaurès.

« Construire un éco-quartier » : quelles actions concrètes au quotidien pour favoriser le développement durable à l'échelle de notre quartier ?

En présence de Bernard JOMIER, Adjoint au Maire en charge de l'environnement et du développement durable, de Laure FABIANI, Conseillère Info Energie Climat et Chargée de mission Développement et Animation du 156 Durable, et de Christine VAYSSE de l'association « Au Point d'Eau »

Le Plan climat, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2007, vise la réduction de 75 % des consommations énergétiques parisiennes d'ici 2050. Il s'inscrit dans le cadre d'une prise de conscience, depuis quelques années, que l'humanité consomme les ressources énergétiques de la planète beaucoup plus vite que celles-ci ne se renouvellent. Il apparaît donc nécessaire de réduire nos consommations d'énergie et de trouver des alternatives à l'utilisation des énergies fossiles.

La réduction de nos consommations énergétiques ne vise pas seulement la protection de l'environnement, mais s'inscrit dans une démarche de solidarité sociale. En effet, le gaz et le pétrole coûtent de plus en plus cher car on en découvre bien moins vite qu'on en consomme.

La réflexion doit être menée à plusieurs échelles : il apparaît en effet nécessaire de faire évoluer les comportements individuels, mais il faut surtout mettre en place les structures et dispositifs qui permettent de faire de réelles économies d'énergie.

Ainsi, pour inciter chacun à moins prendre la voiture, il faut développer les transports en commun et aménager les rues pour donner plus de place aux piétons.

Différents dispositifs ont été mis en place pour encourager les copropriétaires et les bailleurs sociaux à faire des travaux dans les immeubles pour limiter les déperditions d'énergie. Il faut savoir qu'un immeuble haussmannien consomme entre 150 et 200 kWh par m² et que les immeubles construits dans les années 1970 en consomment entre 300 et 400.

On sait aujourd'hui construire des immeubles qui non seulement ne consomment pas d'énergie, mais en fabriquent même.

La promotion du développement durable passe aussi par la consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique. L'agriculture est en effet très consommatrice de ressources naturelles, notamment d'eau. Or la France est en situation de déficit structurel d'eau.

L'association « **Au Point d'eau** » a pour but de promouvoir l'éducation à la protection de l'environnement pour un développement durable. Elle organise notamment des enseignements aux enfants – mais aussi aux adultes – sous forme de travaux pratiques sur le thème de l'éco-citoyenneté et collecte les cartouches d'encre usagées.

L'association fait lors du Conseil de quartier la démonstration d'un économiseur d'eau.

L'**EDIF** (Energies Durables en Île-de-France) est une association implantée depuis 2001 au 156 rue d'Aubervilliers. Elle a pour but de promouvoir les économies d'énergie à échelle locale par la mise en place d'actions locales et le conseil auprès des particuliers, des commerçants, des artisans et des professionnels.

Jusque fin 2010, l'EDIF était chargée des Points Info Energie des 10^e, 18^e et 19^e arrondissements. Depuis cette année, l'association travaille en lien étroit avec l'Agence parisienne du climat, notamment sur le développement d'un appartement témoin au 156 rue d'Aubervilliers, qui sera ouvert au grand public en septembre.

Question : Quel est le statut de l'Agence parisienne du climat ?

C'est une association multi-partenariale dont la Ville, la Région Île-de-France, la CPCU, EDF, Météo France et la RATP sont les membres fondateurs.

Le rôle de l'EDIF ne se limite pas à la protection de l'environnement, mais prend réellement en compte les dimensions économiques et sociales de la maîtrise énergétique. Elle se donne ainsi pour mission de lutter contre la précarité énergétique, définie comme la situation dans laquelle plus de 30 % des revenus d'un foyer passent dans les charges. Cette lutte consiste en une sensibilisation aux économies possibles grâce à des changements de comportement au quotidien, et en un encouragement à la réalisation de travaux pour limiter les déperditions d'énergie au niveau de l'habitat. Un dispositif encourage sur Paris les copropriétés à réaliser un audit thermique et, si besoin, des travaux. Le chauffage représente en effet en moyenne 69 % des consommations énergétiques.

Question : Lorsque les propriétaires investissent dans des travaux d'amélioration énergétique, il y a des répercussions sur les loyers ?

Oui, les locataires participent financièrement mais y gagnent par la baisse des charges.

Les usages qui consomment le plus d'énergie sont :

- le chauffage et l'isolation
- l'eau chaude sanitaire
- la cuisine (cuisson, réfrigération et congélation)
- l'éclairage et la veille du matériel hi-fi
- le lavage et le séchage (linge et vaisselle)

Quelques conseils pour réaliser des économies d'énergie

- Pour bien dormir, la température idéale est de 16 ° (sauf pour les chambres d'enfants 17 °).
La température idéale dans le salon est de 19 °. Il est important de dégager l'espace autour des radiateurs.
- Pour aérer la maison en hiver, il suffit d'ouvrir les fenêtres pendant 5 minutes.
- Pour 1° de moins dans le logement l'économie est de 7 %.
- Prendre une douche de 4 à 5 minutes consomme de 30 à 70 litres. Prendre un bain consomme environ 4 fois plus d'eau (entre 150 et 200 litres).
- Un robinet qui fuit goutte à goutte gaspille 35000 litres d'eau par an, soit 102 €.
- Le congélateur consomme 30 % de plus à partir de 3 mm de givre.
La poussière déposée sur le radiateur du congélateur (ou du réfrigérateur) fait un appel d'énergie supplémentaire.
- Mettre un couvercle sur une casserole représente 30 % environ d'économie de chaleur.
- Une lampe basse consommation consomme 4 fois moins qu'une lampe classique. La température de la lumière est désormais indiquée sur les étiquettes des ampoules.
- La mise en veille des ordinateurs et imprimantes consomme entre 100 et 200 kWh.
- Le lave-vaisselle d'aujourd'hui consomme moins d'eau qu'auparavant.
- Le cycle de lavage à 40 ° consomme 15 % moins qu'un cycle de lavage à 60 °.

Le site www.acteursduparisdurable.fr permet d'échanger idées et conseils sur le développement durable au quotidien.

Questions : Il n'y a pas de boutiques bio dans le quartier Manin/Hautpoul. Il faut aller à Jourdain ou à Flandre. La Mairie peut-elle influencer ?

La Mairie ne peut pas favoriser l'implantation d'un commerce, car en France le commerce est libre.

Il existe cependant beaucoup de structures de type AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui proposent des produits locaux et de saison en circuit court (directement du producteur au consommateur).

On peut d'autre part trouver des produits issus de l'agriculture biologique pas trop chers et de qualité dans les moyennes surfaces.

Question : Vivre écologiquement coûte très cher. Il ne suffit pas d'éduquer pour que les mentalités changent, il faut mettre en place les cadres dans lesquels chacun pourra se responsabiliser, quels que soient ses moyens.

Le changement de mode de consommation est à la base du développement durable. Certains éco-gestes ont des coûts faibles et s'amortissent très bien, tels que les ampoules à basse consommation. La Ville a d'ailleurs mis en place un programme d'échange d'ampoules.

Ceci dit, il est certain que la responsabilisation individuelle ne suffit pas. Elle s'inscrit dans une prise de conscience générale, qui influence les politiques publiques impulsées par les collectivités locales, l'Etat et l'Europe.

Point sur les réalisations des groupes de travail du Conseil de quartier

La commission « **Propreté/ Environnement** » a réalisé un flyer à la signature du Conseil de quartier pour sensibiliser les habitants du quartier Manin-Jaurès à la propreté des rues. Il est mis à la disposition de chacun par petits paquets lors du Conseil de quartier pour être diffusé dans les boîtes aux lettres. Pour rejoindre le groupe de travail, contact : proprete.maninjaures@gmail.com

Le groupe de travail « **Développer les réseaux de notre quartier en faveur de l'emploi et de la professionnalisation des jeunes** » cherche à organiser des réseaux pour mettre en relation jeunes et employeurs. Il se concentre pour l'instant sur les métiers de l'hôtellerie et a récemment organisé une rencontre en partenariat avec les Antennes jeunes et l'organisme FAC Hôtel, qui propose des contrats de professionnalisation rémunérés dès le stage. Pour rejoindre le groupe de travail, envoyer un mail à sophie.mortain@paris.fr ou par téléphone : 01 44 52 29 85.

Questions diverses

Question : Les cafés ne respectent pas la réglementation sur les terrasses, ce qui empêche les fauteuils roulants et les poussettes de passer.

Il faut que chacun apprenne à partager l'espace public. En cas de manquement à la réglementation, le signaler à la Mairie qui fera les vérifications nécessaires et le cas échéant rappellera à l'ordre les commerçants.

Présentation du centre dentaire situé 147 rue Manin : association à but non lucratif qui propose de la prévention gratuite pour les enfants.

Question : Plaintes par rapport aux jeunes qui occupent en scooters la place Armand Carrel et la rue Meynadier.

Ce problème est bien connu de la Mairie, qui étudie en ce moment de potentiels aménagements techniques afin de les en dissuader. Nicolas Nordman rappelle cependant que la circulation des deux-roues est interdite sur les trottoirs et que c'est donc à la police d'agir en la matière.

Question : Au 20 rue du Rhin une place de livraison n'a plus de raison d'exister puisqu'il n'y a plus de commerce.

Cette remarque est transmise aux services concernés.

La ligne 5 du métro est sale et surchargée.

La question des transports sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de quartier.

Une deuxième balade à la découverte du patrimoine architectural, culturel et historique du quartier Manin-Jaurès aura lieu le samedi 18 juin. Pour y participer, merci de téléphoner au 01 44 52 29 85 ou d'envoyer un mail à : sophie.mortain@paris.fr.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

